



Vigilance rouge canicule : la Ville de Troyes prend soin de vous et adapte ses évènements

En raison de l'épisode de **canicule classé en vigilance rouge par la Préfecture**, la Ville de Troyes met en place comme habituellement un ensemble de mesures pour protéger l'ensemble des usagers du service public, en accordant une vigilance toute particulière aux plus vulnérables d'entre eux.

Par ailleurs, la **fin du mois de juin étant rythmée par de nombreux évènements**, afin de **ne pas tout annuler mais de respecter les mesures de sécurité**, ceux-ci sont adaptés lorsque c'est possible.

→ Rappel des consignes de vigilance

- > Boire de l'eau, minimum 1,5L par jour
- > Mouiller son corps et le ventiler
- > Passer du temps dans un endroit frais
- > Adapter sa tenue vestimentaire
- > Maintenir son logement au frais, fermer les volets le jour
- > Donner et prendre des nouvelles de vos proches
- > Manger en quantité suffisante
- > Ne pas boire d'alcool
- > Éviter les efforts physiques

→ Solidarité envers les usagers du service publics et plus particulièrement les plus vulnérables

Le dispositif « vigilance aux personnes vulnérables » a été activé. Les **équipes du Centre Municipal d'Action Social (CMAS) contactent les personnes inscrites dans le registre communal** pour prendre de leurs nouvelles et s'assurer de leur bien-être. Un courrier a été envoyé en début de mois en rappelant les bons gestes en période de canicule avec un flyer de Santé Publique France, des **appels individuels quotidiens sont effectués depuis le 18 juin au matin par les travailleurs sociaux du CMAS, en cas de non réponse, une visite à domicile est effectuée. Ces appels continueront** durant toute l'alerte. Des **bénévoles de la Réserve Communale de Sécurité Civile sont venus en renfort** des agents du CMAS cette semaine pour passer ces appels.

Prenez soin de vous, de vos proches et de votre entourage en inscrivant les personnes fragiles sur le registre municipal : https://www.ville-troyes.fr/au-quotidien/bien-veillir/inscription-registre-des-personnes-fragiles/?fbclid=IwAR1BzeNrZU6slhfniqKs9gnPFLyuBIYwsBaJfaSaow_Mvo_BJF4QgEdQa_hA



→ **Plan fraîcheur déployé dans les écoles troyennes**

Depuis plusieurs années, la **Ville de Troyes déploie progressivement des espaces de rafraîchissement** des lieux publics en priorisant les publics sensibles, notamment les enfants.

Ainsi, Les crèches dont les locaux appartiennent à la Ville et les accueils de loisirs sont équipés d'un espace climatisé. Le déploiement est également prévu dans les crèches dont les locaux n'appartiennent pas à la Ville de Troyes.

Le déploiement dans les écoles maternelles et élémentaires publiques s'inscrit dans un **plan global initié durant le précédent mandat** qui permet de garantir la **mise à disposition de zone climatisé pour les plus fragiles**. L'objectif de ce déploiement est d'octroyer **au moins un espace climatisé dans chaque école** afin de permettre aux enfants de se rafraîchir pendant les périodes de fortes chaleurs. Actuellement, il est déployé au sein de **36 sites**.

En parallèle, **depuis de nombreuses années, la Ville travaille sur l'enveloppe des bâtiments** pour endiguer les températures excessives dans l'ensemble de l'établissement : double-vitrage et protections solaires tels que des films anti-chaleurs ou des stores-banes. Le développement également **de la brumisation et des jeux d'eau en extérieur au sein des cours de récréation permet de rafraichir les plus jeunes** tout en s'amusant. Des jeux d'eau temporaires ont également été installés dans les écoles qui n'en sont pas encore dotés.

Par ailleurs, la Ville a **également proposé l'ouverture d'autres salles climatisées aux alentours des écoles dans les Maisons de quartier notamment**.

Les parents sont autorisés à garder leurs enfants s'ils le souhaitent et le peuvent.

→ **Se rafraîchir, oui... mais en sécurité : rappel des règles et risques de noyade**

Il est **strictement interdit** de se baigner dans les bassins, vannages et cours d'eau présentant un **danger réel de noyade**, protégez-vous et protégez vos proches en respectant ces interdictions.

La baignade dans les **fontaines publiques troyennes est également formellement interdite car l'eau de celle-ci coule en circuit fermé**. Les contrevenants risquent, outre une amende de 38 €, de se blesser (glissades car matériaux non-antidérapants) et de contracter des infections liées à la stagnation de l'eau ainsi qu'au développement de bactéries dû aux températures estivales.



→ Profitez des aires de jeux d'eau !

La Ville de Troyes met à disposition 8 aires de jeux d'eau réparties dans tous les quartiers, offrant ainsi aux Troyens des lieux pour se rafraîchir cet été :

- Parc des Moulins (quartiers Sénardes/Jules-Guesde)
- Parc des Marots (quartier Marots)
- Parc Zielona-Gora (quartier Point-du-Jour)
- Rue de Québec (quartier Chartreux)
- Parc des Vassaules (Cité administrative)
- Parc des Deux-rives (quartier Marots/centre-ville)
- Place de l'Âne Patoche (quartier des Sénardes)
- Jules-Guesde (boulevard Jules-Guesde)

Horaires d'ouverture : de 10h à 21h30, en période de forte chaleur accessibles

Juin / septembre : les mercredis et week-ends de 14h à 19h30

Juillet et août : tous les jours de 12h à 19h30

Pour rappel, les enfants restent **sous la responsabilité des parents** et doivent être accompagnés. Les aires sont accessibles aux enfants à partir de 3 ans.

Le **bon usage dépend de chacun**, il est rappelé qu'il est **interdit de boucher les évacuations d'eau pour faire stagner l'eau**. Ces **dégradations impactent et pénalisent un grand nombre d'usagers** en ces périodes de fortes chaleurs. Les services de la Ville de Troyes mettent tout en œuvre pour assurer la maintenance, mais celle-ci doit aller de paire avec le respect du mobilier public.

→ Parcs et jardins, des lieux à l'ombre pour se rafraîchir :

Dans tous les quartiers, la Ville de Troyes offre des lieux **naturels rafraîchis ouverts à des horaires différents : certains sont ouverts toute la journée de 7h à 22h !** Les horaires sont à retrouver sur <https://www.ville-troyes.fr/sortir-bouger/parcs-et-jardins/>.

Les parcs et jardins de la Ville de Troyes :

Jardin Juvénal-des-Ursins – ruelle des Chats ; **Jardin de la Vallée-Suisse** – boulevard Gambetta ; **Jardin du Rocher** – boulevard Gambetta ; **Jardin de Chevreuse** – boulevard Carnot ; **Jardin du Beffroi** – boulevard Carnot ; **Jardin du Préau** – place du Préau ; **Jardin des Innocents** – rue de la Madeleine ; **Square de la Cité des Amis** – quai de l'Abattoir et rue Célestin-Philbois ; **Square Charles-Tanret** – place Jean-de-Mauroy et rue Delarothière ; **Square Paul-Feller** – rue Viardin ; **Jardin des Hauts-Clos** – avenue Anatole-France ; **Parc Henri-Terré** – rue Raymond-Burgard ; **Square Saint-Bruno** – avenue Edouard-Herriot ; **Parc des Moulins** – rue des Bas-Trévois, rue des Ponts, rue de la Providence, rue Guillaume-Le-Bé ; **Parc des Vassaules** – rues Etienne-Pedron et



Grégoire-Pierre-Herluison ; **Square Chomedey** – avenue Chomedey ; **Parc des Deux-Rives** – avenue Pasteur ; **Parc de Songis** – rue de la Paix ; **Parc La Fontaine** – rue de Jousselin / rue de Gournay ; **Parc des Marots** – place Danièle-Cousu

Les autres lieux rafraîchis : pensez également aux églises, aux piscines municipales, au cinéma, à la Médiathèque Jacques-Chirac, et à tous ces lieux vous permettant de trouver un moment de fraîcheur.

→ **Adaptation des événements par mesure de sécurité**

La Préfecture de l'Aube **interdisant toutes manifestations et pratiques sportives, culturelles et festives se tenant en extérieur** ou dans un établissement recevant du public non climatisé, entre 10h et 20h, à l'exception des activités physiques et sportives aquatiques et des pratiques sportives professionnelles, la Ville de Troyes a adapté ses événements.

Équipements sportifs :

Tous les **établissements sportifs troyens sont interdits d'accès** sauf pour les compétitions professionnelles. Ainsi le meeting international d'athlétisme, dans sa dimension professionnelle, aura lieu ce dimanche 28 juin.

La **piscine Lucien-Zins étant encore utilisée par les élèves des écoles** achevant leur cycle de natation, les horaires ne peuvent être modifiés.

Les horaires de la piscine des Chartreux seront étendus jeudi et vendredi :

- > **Jeudi 25 juin 2026** : les horaires initiaux sont de 8h-9h30 / 16h-19h
→ **elle sera ouverte de 8h à 12h et de 14h à 19h**
- > **Vendredi 26 juin 2026** : les horaires initiaux sont de 11h-14h / 16h-21h
→ **elle sera ouverte de 11h à 19h**
- > **Samedi 27 juin 2026** : 8h à 17h
- > **Dimanche 28 juin 2026** : 8h à 12h30

Pour les activités extérieures, les équipements accessibles en libre accès tels que la piste d'athlétisme à Henri-Terré, sont accessibles après 20h ou avant 10h. **Considérant la forte chaleur même en soirée, la pratique sportive doit être adaptée et l'effort dosé.**

Équipements culturels :

Les cours du Conservatoire et de l'Ecole Municipale des Beaux-Arts ont également été adaptés, ainsi que les auditions du conservatoire qui ont été pour la majorité maintenues au sein d'une salle climatisée.

Les Médiathèques Jacques-Chirac, Centre-Ville, Marots et Chartreux restent ouvertes aux horaires habituels ainsi que les musées de la Ville de Troyes, mais les ateliers et animations peuvent être exceptionnellement décalés ou annulés.



Evènements :

400 ans de la Marine Nationale à Troyes

Cet évènement célébrant les 400 ans de la Marine Nationale **devait se déployer sur tout le centre-ville de Troyes ce samedi 27 juin de 10h à 21h**. Considérant les mesures prises par la Préfecture et les fortes chaleurs constatées, **cet évènement sera adapté afin de pouvoir célébrer ensemble cet anniversaire exceptionnel**. Les animations auront lieu **après 20h en centre-ville et les baptêmes de plongée pourront avoir lieu toute la journée à la piscine Lucien-Zins et le concert du Bagad de Lann-Bihoué est maintenu à 20h**.

Toutes les informations détaillées sont à retrouver sur le site ville-troyes.fr

Dimanche 28 juin

Le dimanche la cérémonie **de remise de diplômes de la Préparation Militaire Marine initialement prévue à 11h aura lieu à 9h** place Alexandre-Israël.

Marché nocturne

Initialement programmé samedi 27 juin à 18h, celui-ci débutera à 20h.

Rendez-vous autour du Marché des Halles pour flâner au gré des stands.

Troyes en scènes

Les artistes de Troyes en scènes s'adaptent !

Vendredi 26 juin, le concert de *À l'arrière des Berlins* 19h place Saint-Remy est décalé à 20h et se terminera à 21h.

Samedi 27 juin

Le spectacle de *Hoopelaii* prévu place Saint-Rémy à 18h **est décalé à 20h**

Les spectacles de **Quatre2Troyes à 20h** à l'église Sainte-Madeleine et de **Bad4 à 21h** place Jean-Jaurès **pourront avoir lieu aux horaires initiaux**.

Dimanche 28 juin

Les concerts prévus ne pouvant être décalés sont annulés.

Yom Rachi

L'évènement peut être maintenu mais sera potentiellement adapté pour coexister avec ces périodes de fortes chaleurs. Retrouvez toutes les informations sur rachi-troyes.org. Cet évènement est **gratuit et sur inscription**.

Organisées **dimanche 28 juin** à l'Espace Argence, les rencontres du judaïsme français proposent des tables-rondes, des visites de la Maison Rachi, ou encore un concert avec Michel Jonasz et Jean-Yves d'Angelo piano-voix à 17h.

Fête du Parc des Moulins

Initialement prévue **dimanche 28 juin, à partir de 11h, l'évènement se déroulant à l'extérieur, conformément à l'interdiction de la Préfecture, celui-ci est annulé.**